

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

I – Constitution des équipes

Art 1

Le Comité Régional Occitanie organise chaque année des championnats régionaux selon un calendrier établi par la FFPJP. Les championnats de tir de précision senior féminin et masculin se déroulent les années impaires.

- Triplettes seniors : 32 équipes
- Triplettes féminines : 32 équipes
- Triplettes promotion : 32 équipes
- Triplettes vétérans : 32 équipes
- Doublettes seniors : 32 équipes
- Doublettes féminines : 32 équipes
- Doublettes mixtes : 32 équipes
- Triplettes mixtes : 32 équipes
- Tête à tête masculin : 32 joueurs
- Tête à tête féminin : 32 joueuses
- Tir de précision senior masculin : 27 joueurs maximum (les années impaires)
- Tir de précision senior féminin : 27 joueuses maximum (les années impaires)
- Triplettes Jeu Provençal : 32 équipes
- Doublettes Jeu Provençal : 32 équipes

Art 2

La composition des équipes doit être conforme au règlement National.

La répartition des équipes et l'attribution à chaque Comité Départemental est fixée par le comité directeur du comité régional. (annexe 1.1)

Pour tous les championnats à pétanque basés sur 32 équipes, cette répartition respectera les quotas suivants :

- 2 équipes par Comité Départemental soit 26 équipes
- 6 équipes supplémentaires attribuées selon les critères ci-dessous :
 - Pour tous les championnats sauf celui en triplettes promotion :
 - Si l'équipe championne de la saison précédente décline sa qualification ou se qualifie championnat de France par le biais de son championnat départemental, sa place sera attribuée à son comité départemental d'appartenance
 - Cette équipe championne pourra participer également au championnat départemental dans la même composition
 - Une équipe supplémentaire aux 5 Comités départementaux (sauf le Comité champion de l'année N-1) classés aux premières places du classement des Comités Départementaux sur les résultats obtenus au championnat régional de l'année précédente (voir barème d'attribution des points (annexe 1.2)
 - Pour le championnat en triplette promotion :
 - Une équipe supplémentaire aux 6 Comités départementaux classés aux premières places du classement des Comités Départementaux sur les résultats obtenus au championnat régional de l'année précédente
 - Pour les championnats au Jeu Provençal, la répartition est identique à la pétanque
 - Le championnat de tir senior féminin et masculin est joué tous les 2 ans.
Chaque CD aura 2 joueur(ses) qualifié(es).
Les champions sortants seront qualifié(es) d'office. Si ces derniers n'honorent pas leur qualification ou s'ils sont champions de France, leur place sera attribuée à leur CD d'appartenance.

II – Inscription et tenue des équipes qualifiées

Art 3

L'inscription doit se faire dans la semaine qui suit le championnat départemental via des « listes spéciales » générées par le logiciel « Gestion Concours » envoyées par mail au Comité Régional.

Les joueurs et joueuses qualifiés devront avoir une tenue règlementaire conformément aux règlements de la F.F.P.J.P. avec identification du CD d'appartenance. (tenue du club ou du CD)

Chaque CD doit impérativement fournir le fichier GCZ de chaque championnat pour vérification en cas de remplacement. Chaque CD doit préciser si les parties de classement ont été jouées et les fournir.

Tout remplacement devra être annoncé 2 jours avant la compétition et validé par le CRO.

III – Subventions

Art 4

Le Comité Régional allouera au Comité Départemental organisateur :

1. Triplettes Seniors : 350€
2. Triplettes Promotions : 350€
3. Triplettes Féminines : 350€
4. Triplettes Vétérans : 350€
5. Triplettes Jeunes : 250€ par catégorie
6. Doublettes masculins : 350€
7. Doublettes féminines : 350€
8. Doublettes mixtes : 350€
9. Triplettes mixtes : 350€
10. Tête à tête masculin : 350€
11. Tête à tête féminin : 350€
12. Doublettes Jeu Provençal : 500€
13. Triplettes Jeu Provençal : 500€
14. Doublettes Jeunes : 250€ par catégorie
15. Tir de précision : 250 € pour les seniors (H et F) et 250 € pour les juniors (H et F)

IV – Dates, horaires et lieux des Championnats

Art 5

Les Championnats régionaux Occitanie auront lieu aux dates fixées par la FFPJP et seront regroupés selon la répartition faite par la FFPJP. Les lieux seront fixés annuellement par le CRO. (annexe 2.1 et annexe 2.2)

Tous les championnats débiteront à 8 heures, 2 parties terminées à minima avant le repas.

Art 6

Chaque CD du Comité Régional organisera les championnats régionaux dans une ville de son département qui devra être connue l'année précédente.

V – Organisation technique

Art 7

Les terrains seront tracés et devront avoir les dimensions suivantes :

- 3 m x 12 m, pour la pétanque à minima
- 4 m x 24 m pour le jeu provençal, avec si possible 1,50 m entre la ligne de perte de fond de cadre et des planches, ce qui porte la surface à 4 m sur 27 m.
- Nombre de pas de tir à la discrétion de l'organisateur
- Ces pas de tirs devront être espacés de 4 mètres minimum

Prévoir un carré d'honneur de 8 terrains, respectant les dimensions de 4 m x 15 m, ceinturé par des barrières et suffisamment éclairé.

Art 8

Le tirage au sort sera effectué par le comité de pilotage après réception de la liste des participants validés par le Comité Régional. Deux équipes d'un même Comité ne pourront pas tomber dans la même poule.

Toutes les parties se joueront en 13 points pour la pétanque et en 11 points au jeu provençal jusqu'aux ¼ de finale joués.

Les compétitions débiteront par une phase de poules de 4 puis se dérouleront en élimination directe.

VI – Arbitrage

Art 9

La commission d'arbitrage du Comité Régional propose au Comité directeur pour chacun des championnats l'arbitre principal.

Avant le début des championnats, tous les arbitres seront rassemblés pour recevoir les consignes de l'arbitre principal. Leurs frais de déplacement, les indemnités d'arbitrage, l'hôtellerie et la restauration de l'arbitre principal seront à la charge du Comité Régional.

Il en sera de même pour le délégué président du jury désigné par le Comité Régional.

Les réservations hôtelières de l'arbitre principal et du délégué président délégué du jury seront effectuées par le Comité Départemental organisateur.

La commission d'arbitrage du Comité Régional demandera au Comité Départemental organisateur de fournir des arbitres en complément. Leurs frais seront à la charge du Comité Départemental organisateur.

VII – Représentation et Jury

Art 10

A chacun de ces championnats, il sera constitué un jury qui comprendra un président nommé par le Comité Régional et n'appartenant pas au Comité organisateur de la compétition, l'arbitre principal et trois délégués nommés par le Comité organisateur.

VIII – Prix – Coupes – Trophées

Art 11

- Dotation Comité Régional :

- les tenues complètes des équipes qualifiées aux championnats de France au nom du Comité Régional

- les médailles des champions et vice-champions plus lots partenariat

- un souvenir à l'ensemble des participants en catégorie jeunes

- Dotation comités organisateurs :

- un bouquet de fleurs à chaque championne et vice-championne dans les catégories féminines et mixtes.

IX – Frais de déplacements

Art 12

Les frais de déplacements et le séjour des délégués et équipes sont à la charge des Comités départementaux (selon les modalités prévues dans le règlement intérieur du département) qui devront en acquitter le montant aux transporteurs, hôteliers et restaurateurs, sous leur propre responsabilité.

X – Contrôles

Art 13

a. Licences : Les délégués des Comités devront déposer, à la table de marque, la totalité des licences des joueurs de leurs équipes. Ces licences seront restituées aux délégués des équipes au fur et à mesure de leur élimination.

Le contrôle des licences, via le logiciel Fédéral « Gestion Concours » (version la plus récente), est à la charge des membres du Comité organisateur, assistés des arbitres.

Tout cas litigieux sera examiné par le jury.

Plus aucun remplacement de joueur n'est autorisé au sein d'une équipe. Si une équipe ne peut pas se présenter, les modalités de remplacement sont celles prévues par le règlement de la FFPJP.

b. Contrôles boules : le comité organisateur doit prévoir les appareils de contrôle.

c. Contrôles alcoolémie : à la charge du comité organisateur qui doit proposer une personne habilitée.

XI – Qualification aux Championnats de France

Art 14

Dans toutes les catégories, selon le tableau diffusé par la F.F.P.J.P., un certain nombre d'équipes seront qualifiées aux championnats de France. [\(annexe 3\)](#)

(annexe 1.1)

REPARTITION DES EQUIPES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026

	Triplettes seniors	Doublettes seniors	Individuel senior	Triplettes féminines	Doublettes féminines	Individuel féminin	Doublettes mixtes	Triplettes Mixtes	Triplettes vétérans	Triplettes promotion	TOTAL Pétanque	Doublettes JP	Triplettes JP	Total JP
CD 09	2 1	2 1	2	2 1	2	2 1	2 1	2	2	2 1	26	2	2 1	5
CD 11	2	2	2	2	1	2	1	1	1	2	24	2 1	2 1	6
CD 12	2	2	2	2 1	2 1	2	2	2	2	2	22	2 1	2	5
CD 30	2 1	2	2	2	2 1	2 1	2	2 1	2	2	24	2 1	2 1	6
CD 31	2	2	2 1	2	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	2 1	27	2	2	4
CD 32	2	2 1	2 1	2	2 1	2 1	2	2	2	2 1	25	2	2 1	5
CD 34	2 1	2 1	2	2 1	2 1	2 1	2	2	2	2 1	27	2 1	2	5
CD 46	2 1	2	2	2	2	2	2	2	2	2 1	22	2	2	4
CD 48	2	2	2	2	2	2	2 1	2	2	2	21	2	2	4
CD 65	2	2 1	2 1	2 1	2	2	2	2 1	2	2	24	2	2	4
CD 66	2	2 1	2 1	2 1	2	2 1	2	2 1	2 1	2 1	27	2 1	2 1	6
CD 81	2 1	2 1	2 1	2 1	2	2	2 1	2	2	2 1	26	2	2	4
CD 82	2 1	2	2 1	2	2	2	2 1	2	2	2 1	25	2 1	2 1	6
	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	320	32	32	64

meilleur classement
 Champion 2025
 Champion 2025 NON



Si les champions d'Occitanie en titre déclinent leur qualification d'office, leur place restera attribuée à leur comité d'appartenance

(annexe 1.2)

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS

Championnat à		32 équipes
Poules	PP	0
	PG	1
Perdants en 8°		2
Perdants en 1/4		3
Perdants en 1/2		5
Finalistes		7
Champions		9

Critères de départage en cas d'égalité entre comités

Pour les championnats seniors féminins

- 1 Le classement général sur les 3 épreuves féminines
- 2 Le classement général sur l'ensemble des championnats
- 3 Le meilleur résultat au championnat de France

Pour les championnats mixtes

- 1 Le classement général sur les 2 épreuves mixtes
- 2 Le classement général sur l'ensemble des championnats
- 3 Le meilleur résultat au championnat de France

Pour les championnats seniors masculins

- 1 Le classement général sur les 3 épreuves masculines
- 2 Le classement général sur l'ensemble des championnats
- 3 Le meilleur résultat au championnat de France

Pour les championnats tripléte vétéran et tripléte promotion

- 1 Le classement général sur l'ensemble des modalités
- 2 Le meilleur résultat au championnat de France

* Un CD qui aura une équipe absente non remplacée perdra le bénéfice de l'équipe supplémentaire sauf pour le CD champion d'Occitanie

* Un CD qui aura une équipe absente non remplacée aura -2 points

Tableau de rotation des championnats d'Occitanie

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
CD09	Tri Jeu	Pét 2	Tri Jeu	Prov D			Pét 1		Prov T				Dou Jeu
CD11	Dou Jeu						Prov T	Pét 1		Prov D		Tri Jeu	Pét 2
CD12		Dou Jeu	Pét 2		Prov T				Pét 1	Tri Jeu			Prov D
CD30	Prov T		Pét 1	Dou Jeu		Prov D					Pét 2		Tri Jeu
CD31			Prov T		Dou Jeu	Pét 2		Prov D	Tri Jeu				Pét 1
CD32	Pét 2	Prov T		Tri Jeu	Pét 1	Dou Jeu					Prov D		
CD34			Prov D	Pét 1	Tri Jeu		Dou Jeu		Pét 2	Prov T			
CD46		Pét 1					Prov D	Dou Jeu		Pét 2	Tri Jeu		Prov T
CD48			Dou Jeu		Pét 2	Prov T		Tri Jeu	Prov D			Pét 1	
CD65	Prov D					Pét 1	Tri Jeu	Prov T		Dou Jeu		Pét 2	
CD66		Prov D		Pét 2		Tri Jeu				Pét 1	Dou Jeu	Prov T	
CD81				Prov T			Pét 2		Dou Jeu		Pét 1	Prov D	
CD82	Pét 1	Tri Jeu			Prov D			Pét 2			Prov T	Dou Jeu	

CALENDRIER CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026

Dates	CD	Lieu	Type
MAI 2026			
J 14	CD82	MONTAUBAN	8h - Chpt Régional Occ. Triplette Senior Masc. & Féminin
V 15			8h - Championnat Régional Occitanie Triplette Vétéran
S 16			8h - Championnat Régional Occitanie Doublette Mixte
D 17			8h - Chpt Régional Occitanie Triplette Mixte
MAI 2026			
S 23	CD 32	AUCH	8h - Championnat Régional Occitanie Triplette Promotion
D 24			8h - Chpt Régional Occ. Doubl. Senior Masc. & TàT Fém.
L 25			8h - Chpt Régional Occ. Doubl. Fém. & TàT Senior Masc.
MAI 2026			
S 23	CD09	ST GIRONS	14h - Championnat de Tir Junior Masculin & Féminin
D 24			9h30 - Championnat Régional Occitanie Triplette Jeunes
MAI 2026			
S 30	CD30	LE CAILAR	8h - Championnat Régional Occitanie Triplette JP
D 31			8h - Suite du Chpt Régional Occitanie Triplette JP
JUIN 2026			
S 06	CD65	TARBES	8h - Championnat Régional Occitanie Doublette JP
D 07			8h - Suite Chpt Régional Occitanie Doublette JP
JUIN 2026			
S 13	CD11	ARMISSAN	14h - Trophée Régional Occitanie Doublette Jeunes
D 14			9h30 - Suite Trophée Régional Occitanie Doublette Jeunes

REPARTITION DES EQUIPES AUX CHAMPIONNATS de FRANCE - SAISON 2026

COMITE REGIONAL et DEPARTEMENTS	PETANQUE SENIORS MASCULIN et MIXTE								FEMININES			J. PROVENCAL	
	CR Tripl	Dpt Tripl	Promo	Doubl.	Ind	Vétér.	Tri Mix	Dbl Mix	Tripl.	Doubl.	Ind	Tripl.	Doubl.
							1						
09 ARIEGE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
12 AVEYRON		1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
31 HAUTE GARONNE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
32 GERS		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
46 LOT		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
65 HAUTES PYRENEES		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
81 TARN		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
												1	
82 TARN ET GARONNE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
11 AUDE		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
30 GARD		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
34 HERAULT		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
48 LOZERE		1	2	1	1	2	2	2	1	1	2	1	1
66 PYRENEES ORIENTALES		1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	2

	Champion de France
	Vice Champion de France
	Organisateur
	Champion de France Promotion